



Fiche formation

"Recyclage certificat de formation de base à la sécurité"

Intitulé de la Formation : « **RCFBS** »- (Recyclage Certificat de formation de base à la sécurité)

Lieu de Formation : **EFPMA** autre bord – Beauséjour 97 220 LA TRINITE

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

Finalités

Sauver des vies humaines et réduire les risques

Objectifs

Permettre aux personnels embarqués de disposer d'une formation de recyclage afin de maintenir de bonnes conditions de sécurité, de pouvoir réagir efficacement en cas d'accident, d'avarie, de sinistre, d'abandon de navire.

Type de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) :

- Durée en heures de formation : **centre 22 heures** (TEST – QCM et évaluations comprises)
 - **6 à 14 stagiaires** (maximum)
 - Durée hebdomadaire prévue : **35 heures**
 - Validation des acquis : Titre homologué par le Ministère des Transports
- Action Agréée à la rémunération : par la **Collectivité Territoriale de Martinique**

Titre(s) visé(s)

Deux attestations de formation menant à la revalidation du certificat de formation de base à la sécurité (R CFBS) :

UV : Attestation de recyclage aux « techniques individuelles de suivie » (R.TIS).

UV : Attestation de recyclage à la « formation de base à la lutte contre l'incendie » (R.FBLI).

Ce certificat est soumis **à revalidation quinquennale**.

Texte(s) de référence

Arrêté du 24 juillet 2013, modifié par arrêté du 09 mars 2015, relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime

Site : <https://www.ucem-nantes.fr/>

Prérequis

- Être titulaire du certificat de base à la sécurité (CFBS).
- Être titulaire, le cas échéant, d'une attestation de formation à bord (TIS et FBLI) durant les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation de revalidation
- Aptitude médicale délivrée par un médecin des gens de mer

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Toute personne embarquée sur un navire, soumis au code STCW, qui dispose d'un certificat de formation de base à la sécurité et dont la revalidation est requise

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.
- Avoir suivi, participé aux 2 modules de formation (TIS et FBLI)

- Avoir atteint les normes de compétences minimales requises. Evaluation et tests écrit et pratique viennent valider les acquis. L'apprenant doit obtenir une note supérieure à 10 dans chacun des modules.

Programme modalité de formation et modalité d'évaluation de la formation

Programme de formation

Recyclage du certificat de formation de base à la sécurité	Les UVs Du RCFBS	Comporte les matières suivantes :	Durée	
			Théorique	Pratique
	Recyclage du TIS	Enseignements de survie en mer en cas d'abandon du navire (technique individuelle de survie)	2h	6h
	<i>Total R TIS</i>		8h	
	Recyclage du FBLI	Enseignements théoriques et pratiques formation de base de lutte à la lutte contre les incendies à bord	2h	12h
	<i>Total R FBLI</i>		14h	

Total de la formation R CFBS	22 h
-------------------------------------	-------------

Validation de la formation

Evaluation et tests écrit et pratique viennent valider les acquis. L'apprenant doit obtenir une note supérieure à 10 dans chacun des modules.

Moyens pédagogiques et équipements

Formations dispensées en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules

Salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques, bâtiment-feu pour les exercices de lutte incendie (Recyclage FBLI) et milieu marin (pleine mer) pour les exercices techniques de survie (Recyclage TIS).

Les équipements de protection feu, combinaisons d'immersion sont fournis durant la formation.

Dispositifs permettant d'apprécier les connaissances et les compétences

Pour l'évaluation

- Appréciations ; Grilles d'évaluation ; Bilans points forts / points faibles.
- Grilles de lecture / grilles d'évaluation (critères qualitatifs).

Pour la formation

- Liste d'émargement ; Compte-rendu ; Procès-verbaux ; Bilan de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la formation
- Attestation de réussite

Indicateur de performance

	2019	2020	2021	Jusqu'à mai 2022
Taux de réussite	100%	100%	100%	100% *

Équivalences

Pas d'équivalence de diplôme ou de titre

Réseaux partenaires pour une personne en situation handicap

Cf. livret d'accueil (disponible sur le site : www.efpma-martinique.com)

Coût, date de sessions

Nous consulter.

Financement

Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié (e), indépendant (e), demandeur (euse) d'emploi, autre...)

Comprendre le déroulement de votre inscription

- + Entretien préalable pour étude du projet de formation (entretien téléphonique, Visio, échange par courriel et / ou physique).
- + Dossier d'inscription : téléchargement sur notre site internet www.efpma-martinique.com ou transmission par courriel
3 possibilités pour transmettre votre dossier : par courriel, voie postale, boîte aux lettres devant l'établissement (*cf. dossier de candidature*)
- + Délais de dépôt du dossier : 6 semaines avant le début de la formation (*date limite désignée*)
- + Accusé de réception du dossier par courriel
- + Convocation de la commission de sélection 4 semaines avant le début de la formation
- + Convocation des candidats retenus.
Les candidats non retenus pour diverses raisons seront informés par voie postale ou par courriel